

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 Septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le 26 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 Juillet 2018, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, DANEL Sandrine,
QUERUEL Geneviève. FAUCHER Laurent, ROHEE Nathalie , ALLORGE Hervé,
BOUCHER Martial

Absent : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : ROCREE Roselyne

Ouverture de séance à 19h15

1- Délibérations pour demande d'intégration de 2 communes à la CDC du Pays du Neubourg :

Monsieur le Maire informe que la commune de Le Bosc du Theil et la commune de Fouqueville souhaitent faire partie de notre communauté de commune du Neubourg. Les deux communes ont délibéré en ce sens ainsi que la communauté de communes mais il est demandé à chaque commune de la communauté de donner son avis sur l'intégration de celles-ci.

Le conseil municipal de Bérengeville la campagne après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Emet un avis favorable pour l'intégration de la commune du Bosc du Theil
- Emet un avis favorable pour l'intégration de la commune de Fouqueville

L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité.

2- Délibération pour augmentation du temps de travail de l'agent technique :

Vu la délibération n°5/2013, créant le poste d'agent d'entretien.

Monsieur le Maire informe que suite à l'acquisition d'une propriété par la collectivité, la charge de l'entretien de la commune va être plus importante, il convient donc de modifier le temps de travail de l'agent de 12h à 15h/ semaine.

Vu l'avis favorable du comité technique intercommunal en date du 13 septembre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'augmenter le temps de travail de 12/35^{ème} à 15/35^{ème}.
2. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3- Contrat de ruralité :

Une convention de ruralité pour l'offre scolaire en milieu rural dans le département de l'Eure est en cours de réalisation. Cela concerne le devenir de notre SIVOS. Actuellement notre sivos compte 3 classes pour 65 élèves, des études de rapprochement avec la volonté de créer un pôle unique sont soutenues par notre conseil.

4- Bouches à incendies.

Suite à l'intervention des pompiers de Quittebeuf pour le contrôle annuel des bouches à incendies sur notre commune, la bouche route de Louviers fuit.

Monsieur le Maire s'est rapproché de la société VEOLIA pour nous établir un devis mais après vérification il s'avère que la bouche en question a été changée en 2013. Un nouveau contact devra être pris pour savoir pourquoi la bouche est défectueuse après seulement 5 ans de mise en service.

5- Points sur les travaux :

- Chemin ruraux :

Les travaux vont être réalisés prochainement.

- Mares :

L'entreprise n'interviendra plus sur la commune. Nous allons surveiller la facture et renvoyer la délibération prise concernant ce dossier à la nouvelle perceptrice pour justifier du paiement.

- Eglise et cimetière :

Il est possible de déposer un dossier en début d'année 2019 de demande de subvention au titre du patrimoine pour les cloches et des travaux au cimetière et dans l'église.

- 8 rue de la Mairie :

Le contrat de territoire sera statué le 3 octobre. La demande de subvention au titre de la DETR a été refusée.

Au vu de l'évolution du projet, la commune va refaire une demande de DETR mais pour l'agrandissement du local technique actuel.

- Matériel : La commune a acheté une nouvelle tondeuse et une débroussailleuse.

- Travaux Mairie Salle des fêtes:

Les entreprises nous envoient des demandes de levée de garantie, il est prévu de revoir les procès verbaux de fin de chantier et de vérifier si les travaux ajoutés ont été effectués. La peinture sur la Mairie n'a pas été revue, il y a un problème d'eau chaude à la salle des fêtes....

L'éclairage extérieur à la Mairie va être refait par l'installation d'un détecteur.

- Inondation au Mesnil Péan :

La communauté de communes à la compétence eaux pluviales et eaux de ruissellement mais le dossier ne passera pas encore cette année.

6- Points sur les commissions :

- **SITS :**

Suite à la dissolution du SITS, Evreux Portes de Normandie a transmis un projet de convention qui n'est pas clair et donc pas signé. Faute de convention signée aucune participation sur l'année 2018 n'est pas possible.

- **SIVOS :**

Un membre du personnel va quitter le SIVOS en début d'année 2019, un autre agent demande une formation.

7- Questions diverses :

Monsieur FAUCHER Laurent indique qu'il y a un problème d'utilisation du chemin après chez lui pour accéder à la parcelle agricole, en effet l'agriculteur veut passer par ce chemin alors que les propriétaires des maisons sont garés. L'agriculteur peut avoir accès à sa propriété par un autre coté pour ne pas déranger les riverains vu la largeur restreinte de celui-ci. Si le problème persiste il sera possible d'interdire l'accès du chemin aux engins agricoles.

Au hameau du Mesnil Péan, le panneau de limitation de vitesse 50 km est mal placé et les gens roulent trop vite. Il est rappelé qu'une délibération a été prise cette année pour régulariser l'intégration du hameau du Mesnil Péan à Bérengeville la Campagne, suite à cela des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération réglementaire peuvent être installés. Des maquettes de panneaux avaient été établies, le dossier va être relancé.

Lors que le Bus scolaire est stationné route de Louviers, le miroir est caché pour permettre au gens du stop rue de l'église de pouvoir redémarrer en toute sécurité.

Les poteaux route de Louviers n'ont pas encore été retiré car le branchement téléphone n'a pas été réalisé par orange.

Madame ROHEE Nathalie demande si nous avons reçu le compte rendu de comptage de la circulation fait avant les vacances, nous n'avons à ce jour rien reçu.

Il est posé la question d'installation d'un défibrillateur sur la commune, la secrétaire va transmettre la facture d'une commune qui s'est équipée.

Concernant les problèmes de chat, il va falloir se renseigner auprès de l'Association des Maires de France.

Monsieur DAUBE François demande si la commune remet des poissons dans la mare du roudoir suite aux travaux d'aménagement réalisés, le conseil municipal est favorable.

Madame DUHAMEL Agnès demande pourquoi dans la forêt des arbres sont marqués, Monsieur FAUCHER Laurent répond qu'ils sont cassés, et demande en même temps de modifier le contrat de coupe de bois en mettant des pénalités allant jusqu'à interdire de redemander du bois.

Monsieur LHERMEROULT Patrick donne lecture d'un courrier reçu d'une fille de Madame DRIEUX qui souhaite acheter une place au cimetière communal, l'ensemble du conseil est favorable à cette demande.

Problèmes d'odeurs sur la commune : l'EARL des houlettes a entamé un protocole pour liquéfier le lisier stocké sous le bâtiment. La conséquence sera une diminution des rejets d'ammoniac et logiquement des odeurs.

La séance est levée à 22h56.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	